

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_A046-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A046**

**OBJET : Aménagement de l'espace - Prise en considération des nouvelles voiries communautaires pour les communes de Cabriès, Simiane-Collongue et Pertuis**

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESSE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliott - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Claude PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 JANVIER 2014**

**Rapporteur : Jean-Claude PERRIN**

**Thématique : Aménagement de l'espace**

**Objet : Prise en considération des nouvelles voiries communautaires pour les communes de Cabriès, Simiane-Collongue et Pertuis**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de communauté du 19 décembre 2013 a décidé d'étendre les critères des voiries d'intérêt communautaire aux voiries de contournement nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières.  
Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet de lancer une étude de faisabilité pour la réalisation de voiries nouvelles sur les communes de Cabriès, de Simiane-Collongue et de Pertuis, en vue de les déclarer d'intérêt communautaire.

**Exposé des motifs :**

Par délibération du Conseil du 19 décembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a étendu les critères définissant la notion de l'intérêt communautaire pour la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ».

En plus des critères précédemment votés lors de la délibération n°2005\_A099 du 24 juin 2005, il a été décidé de retenir d'intérêt communautaire, les voiries communales de contournement, à créer, nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières.

Aujourd'hui plusieurs communes ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix afin de prendre en considération leurs nouvelles voiries de contournement au titre de la voirie communautaire.

Ainsi, la commune de Cabriès a fait part de son souhait de création d'une desserte routière ayant pour objectif de servir le contournement sud de la commune. La commune souhaite que soit étudié la possibilité de créer une voie nouvelle partant de la Gare TGV qui permettrait de relier la RD9 et la RD60A.

De même la commune de Simiane-collongue, a réalisé une étude de faisabilité pour la réalisation d'une voie nouvelle permettant de désenclaver les Hauts quartiers de la commune et permettre une liaison nouvelle directe avec la RD8 reliant le centre de la commune et Mimet. Cette étude propose quatre tracés d'implantation différents.

Enfin, la commune de Pertuis, a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour prendre en charge des voiries nouvelles pour permettre le contournement sud-est de Pertuis. Une première partie irait de la RD956 et contournerait la zone d'extension du pôle d'activités jusqu'au chemin de Saint Roch et une deuxième partie irait du chemin de Saint Roch à la RD973, dite route de la Bastidonne.

Incertain de la faisabilité de la réalisation de ces voies, de leurs tracés et de leurs opportunités, il est aujourd'hui proposé de lancer une étude de faisabilité sur chacun de ces projets de voirie.

Si leur faisabilité et leur intérêt pour la Communauté du Pays d'Aix sont avérés, la Communauté du Pays d'Aix les déclarera d'intérêt communautaire lors d'une prochaine délibération.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

VU la délibération n°2005-A099 du Conseil communautaires du 24 juin 2005 fixant les critères de la voirie d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2013\_A219 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 ajustant les critères de l'intérêt communautaire,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

### Dispositif :

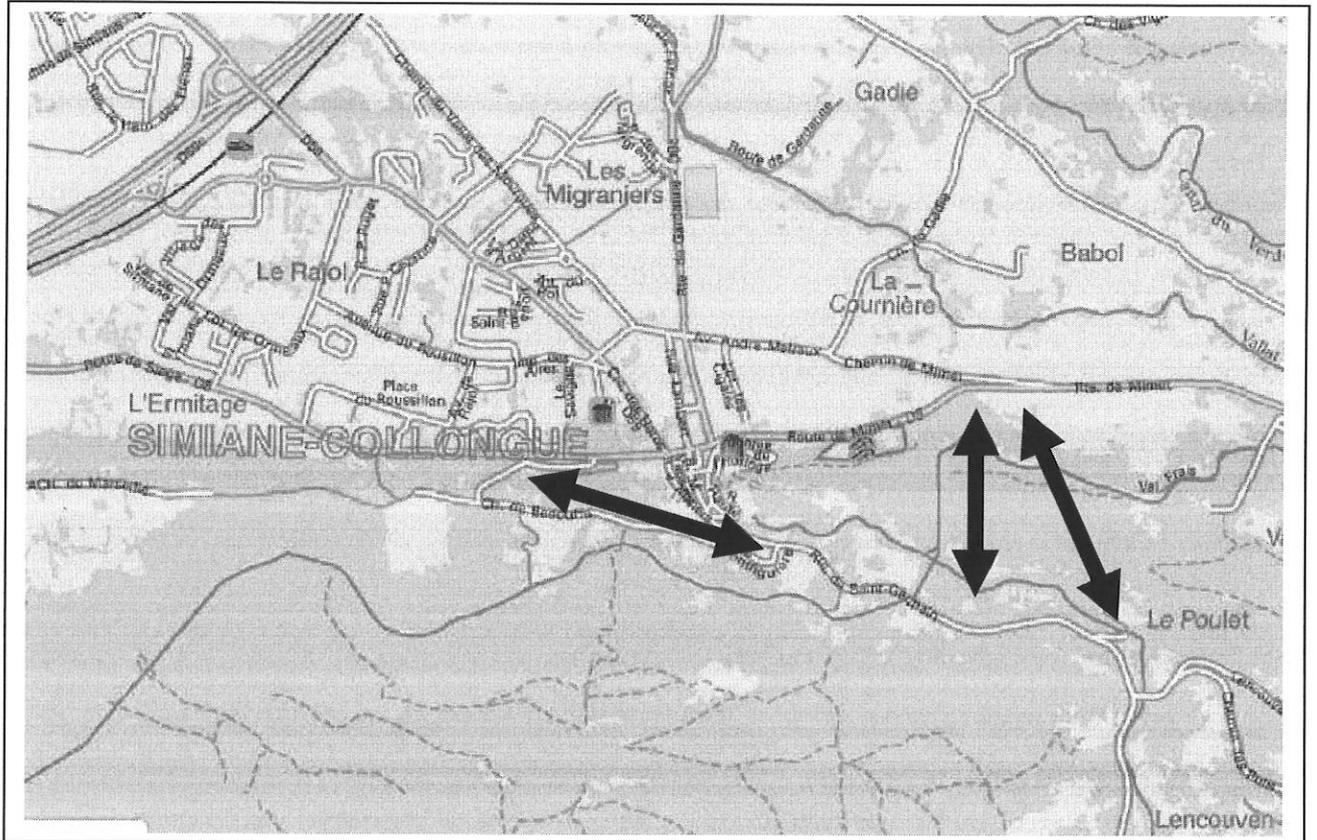
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE EN CONSIDERATION** la voie nouvelle de contournement Sud de Cabriès,
- **PRENDRE EN CONSIDERATION** la voie nouvelle de contournement de Simiane-Collongue,
- **PRENDRE EN CONSIDERATION** la voie nouvelle de contournement Sud-Est de Pertuis,
- **LANCER** les études de faisabilité de ces voiries en vue d'examiner l'opportunité de les déclarer d'intérêt communautaire
- **AUTORISER** Madame le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces ou documents permettant la bonne exécution de cette étude.



ANNEXE 2

Voirie de contournement de SIMIANE-COLLONGUE





**OBJET : Aménagement de l'espace - Prise en considération des nouvelles voiries communautaires pour les communes de Cabriès, Simiane-Collongue et Pertuis**

---

Vote sur le rapport

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 153 |
| Votants                      | 137 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 137 |
| Majorité absolue             | 69  |
| Pour                         | 137 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 0   |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

17 JAN. 2014

